



INFORMATION CGT suite au CHSCT du 26/11/2020

Cher(es) collègues,

Les représentants CGT Crous de Nantes/Pays de la Loire du CHSCT ont souhaité s'exprimer à travers ce bulletin d'informations concernant cette instance s'étant tenu jeudi 26 novembre en visio-conférence , pour compléter le flash info de l'Administration du 26/11/2020 .

1-La CGT a approuvé les compte rendus des PV des CHSCT du 26 juin et du 08 septembre 2020.

2- Présentation du PCA 1.0 et non du PRA (qui était à l'ordre du jour de la convocation..). Nous rappelons aux collègues d'être bien vigilants pour leur santé et le risque COVID, de bien appliquer les recommandations et les instructions parues dans ce document. N'hésitez pas à nous contacter s'ils constatent que son application n'est pas respectée.

3-Sur le suivi des CHSCT :

Nous avons demandé si **les attestations de conformité de la plateforme du quai de livraison à la Lombarderie** étaient faites, le conseiller de prévention n'étant pas présent à cet instant.

La réponse de l'Administration: on ne sait pas!!!

Après étude de la note de service sur les friteuses, nous avons questionné l'Administration afin de savoir si tous les sites où les friteuses ne sont pas équipés de filtration, **l'achat de système de filtration externe type Vito** avait été effectué.

Réponse: c'est aux DUGs de faire l'achat de ces appareils en fonction des besoins.

Comme indiqué dans le relevé des décisions ,**une campagne de sensibilisation du port des EPI** sera réalisé en début d'année prochaine.

Pour info: **nous, la CGT, sommes à l'origine de cette demande (déjà exprimée lors du CHSCT le 26 juin 2020)** et plus particulièrement que le port de gants adéquats soit fourni afin de lutter contre les accidents de travail les plus fréquents (manutention, coupures , brûlures).

Nous avons également réitéré notre demande, comme le prévoit la législation , sur la **diffusion et l'extraction des DUER (Document Unique d' Evaluation des Risques)** sur

toutes les structures satellites tels que les cafétérias et résidences afin que les agents soient davantage informés des risques inhérents à leur lieu de travail. Ce qui n'est toujours pas fait à ce jour.

Suite au PV du 08 septembre 2020 et à l'information donnée le 25 /11 (la veille de la réunion d'instance CHSCT!), nous avons demandé **si les horaires d'ouvertures 11H/14H concernaient toutes les structures du Crous** et quand seront ils mis en place.

Réponse de l'administration: oui, dès lundi 30 novembre.

4-Lecture des fiches SST

Une fiche concernait la situation d'agents au contact d'étudiants agressifs.

Une fiche concernait le secret médical et en examinant ce cas ,sur l'UG concernée, nous avons relaté que nous avons pu constater que certains agents n'étaient pas en possession des EPI fournis par le Crous et travaillaient avec ceux de leur emploi précédent .

D'autres fiches auraient pu être traitées mais la visio- conférence n'aidant pas à des échanges de qualités nous n'en avons pas traitées davantage.

5-Visites de sites

Aux futures visites décidées ,nous avons questionné l'Administration sur les ouvertures du S'pace de l'UCO afin d'organiser une visite. L'ouverture de ce site devrait s'effectuer à partir de mi janvier, en fonction de l'inspection de conformité.

6- Suivi du GAST

A notre demande sur les recommandations du GAST concernant les premières saisines, certaines n'ont pas été totalement appliquées. Raison évoquée: la Directrice générale du Crous , Présidente du CHSCT est absente et donc pas de décisions prises!!! A notre connaissance, elle est remplacée, non?

Pour la CGT, cette réponse nous paraît inappropriée et incongrue dans le cadre du suivi des situations de Risques Psycho-Sociaux des agents concernés.

Nous rappelons que le CHSCT a traité ces sujets en juin 2020 et que le délai de traitement des dossiers ne correspond pas à un délai raisonnable.

Nous rappelons que le GAST est mobilisé lors de saisine d'agents en situation de RPS et que ces situations méritent un suivi intégral des recommandations de ces membres , il en va de sa crédibilité!!!

C'est pourquoi en désaccord profond avec l'Administration, les 2 membres CGT siégeant au GAST envisagent de cesser leur participation au sein du GAST.

Nous conseillons aux agents susceptibles de rencontrer des problèmes de type RPS (risques Psycho-sociaux)qu'ils peuvent, même s'ils mobilisent le GAST, à travers des représentants CGT , signaler des situations dégradées.

7- Question diverses

Seule la CGT avait des questions à l'ordre du jour...

Une question concernait le constat par un agent de restauration déployé lors du 1^{er} confinement (représentant CGT suppléant en CHSCT et membre du GAST) de l'état d'insalubrité de plusieurs chambres.

Ce représentant s'est vu dans un premier temps refuser la possibilité de s'exprimer sur cette situation au prétexte qu'étant suppléant conformément au règlement intérieur du CHSCT.

Pour rappel : décision prise lors du CHSCT du 25 avril 2019 lors de l'approbation règlement intérieur:

Lorsque le secrétaire du CHSCT du Crous de Nantes/pays de la Loire demande que les membres suppléants puissent participer au débat, la réponse de la Présidente du CHSCT fut que les textes n'autorisent pas la prise de parole des membres suppléants mais *qu'elle l'autorise par usage.*

Nous demandons donc, qu'en respect de l'autorisation de la Présidente du CHSCT, que la possibilité donnée aux membres suppléants de s'exprimer lors des instances leur soit laissée. Et pourtant, le gouvernement a émis le souhait d'un dialogue social renforcé avec les organisations syndicales!!!

L'Administration du CROUS semble l'ignorer ou souhaite peut-être passer outre.

Nous avons par la suite eu tout de même la possibilité de s'entretenir avec lui et relater la situation auprès de l'Administration... Mais, quelle perte de temps regrettable !

Une question concernait la situation d'agents en hébergement confrontés à la Covid (cas avérés) rencontrant des difficultés de communication et de soutien avec un de leurs supérieurs depuis le début des confinements.

Une réunion va être organisée (mieux vaut tard... mais quand même!!! Et que va t-il en ressortir?).

Un autre question concernait également le dépistage du Covid qui peut être proposé aux agents volontaires par les établissements tel que le CROUS (avisé lors du CHSCT Commun du 13 novembre dernier).

Réponse de l'administration: pas d'informations à transmettre

Commentaire: à quoi servent les préconisations du CHSCT Commun (CHSCT au niveau National) si l'Administration de chaque CROUS les ignore?

Pour conclure, nous vous rappelons que la CGT CROUS de Nantes/Pays de la Loire reste à votre disposition pour plus de renseignements concernant ces sujets et d'autres, bien sûr .

Fraternellement,
Les représentants CGT CROUS de Nantes/Pays de la Loire au CHSCT